
**Avis public d'entrée en vigueur des
règlements d'urbanisme**

L'AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que les règlements suivants ont été adoptés par le Conseil municipal de Saint-Édouard-de-Lotbinière lors de la séance ordinaire du 11 septembre 2023

- Règlement de remplacement numéro **#2023-630** intitulé : « *Plan d'urbanisme* »
- Règlement de remplacement numéro **#2023-600** intitulé : « *Règlement de zonage* »
- Règlement de remplacement numéro **#2023-620** intitulé : « *Règlement de lotissement* »

Ces règlements, dont les certificats de conformité ont été délivrés le 11 octobre 2023, ont pour but de modifier certaines dispositions des divers règlements d'urbanisme s'appliquant sur son territoire.

Ces règlements sont entrés en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité de la MRC de Lotbinière, soit le 11 octobre 2023, et sont disponibles pour consultation à l'Hôtel de Ville de Saint-Édouard-de-Lotbinière, sis au 2485 rue Principale, Saint-Édouard-de-Lotbinière, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance, ainsi que sur le site internet de la Municipalité (<https://www.municipalite.st-edouard.qc.ca/>).

DONNÉ À LOTBINIÈRE, LE 8 JANVIER 2024.



MARIE-JOSÉE LÉVESQUE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE